Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260115-D_2026_07-DE

N° 2026-07 **15/01/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Avenant n°1 Bail Précaire - Société SOLARGIL EN BRETAGNE pour l'Atelier Relais 16 - Bâtiment 1 situé 9 rue de Briangaud Parc d'Activités de Briangaud à REDON (35600)
Annexe : Avenant

Le Président de REDON Agglomération,

Un bail précaire a été mis en place entre REDON Agglomération et la société SOLARGIL EN BRETAGNE pour encadrer l'occupation à partir du 23 janvier 2026 des locaux situés Atelier Relais 16 - Bâtiment 1 situé 9 rue de Briangaud Parc d'Activités de Briangaud à REDON (35600) pour une surface de 631,50 m².

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2023_01 du 30 janvier 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif,

CONSIDERANT que la société SOLARGIL EN BRETAGNE a sollicité REDON Agglomération pour occuper les locaux pour une année supplémentaire soit jusqu'au 22 janvier 2027.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **d'accepter de prolonger l'occupation de la société SOLARGIL EN BRETAGNE à REDON (35600)**
- **les autres conditions générales du bail demeurent inchangées,**
- **d'intervenir à la signature de l'avenant n°1.**

Christophe BIDAUD
le 16/01/2026 11:22:21 +01:00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Christophe BIDAUD

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34